

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses  
**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses  
**Band:** 25 (1937)  
**Heft:** 506

**Buchbesprechung:** Publications reçues

**Autor:** A. de M.

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

nous étions promis de la lui demander à nouveau, ou de le prier de l'écrire pour venir en aide aux artisans de la paix... Hélas !

Améné par ses hautes fonctions au B. I. T. à prendre souvent contact avec nos organisations féminines et féministes, M. Maurette avait été pour elles un ami précieux et un appui sûr. Certes, il ne partageait évidemment pas la doctrine de l'*Open Door*, si complètement opposée à celle de l'Organisation Internationale du Travail, et de ce fait il fut en butte de la part de certaines Sociétés à des critiques et à des attaques; mais il fut un partisan convaincu du droit au travail de la femme, de la femme mariée notamment, et tous les écrits importants, toutes les études documentaires si précieuses pour nous, publiées par le B. I. T. sur cette question portent la marque de cette inspiration. Ce sont d'ailleurs ces principes-là qu'il défendit dans son magistral discours au Congrès d'Istanbul de notre Alliance Internationale, ceux-là aussi à l'application desquels il s'attacha, quand nous discutâmes avec lui le programme de la Conférence d'études de Zurich — à laquelle une malencontreuse grippe l'empêcha de représenter le B. I. T. Car sa présence à nos réunions devenait une habitude depuis la Conférence d'études d'Amsterdam (1927) où il prit pour la première fois contact avec l'Alliance Internationale; et cet homme si chargé de travail, de responsabilités, d'honneurs, de titres, ne se refusait jamais, entre un voyage au Brésil et une mission en Chine, à donner, même à un simple groupement local, une de ces étincelantes causeries documentaires: ne l'avons-nous pas entendu jusque dans notre modeste salon de la rue Etienne-Dumont ?

A ses collaboratrices du B. I. T., qui perdent en lui un guide et un appui, à sa famille, et surtout à la vaillante compagnie, qui de son côté a accompli une œuvre de compréhension internationale qui est un beau fleuron pour notre féminisme, nous disons ici toute la sympathie attristée et le profond regret de celles qui savent la perte que notre cause vient de faire.

E. Gd.

Une des questions intéressantes traitées à ce Congrès fut celle de l'activité féminine en matière de tourisme, et nous regrettons que la place nous manque pour indiquer tous les rapports variés et peu connus, sur le travail féminin en ce domaine.

### Clubs Soroptimists et Femmes Magistrats

Ces deux Congrès internationaux, également convoqués à Paris en raison de l'Exposition, ont suivi de près celui des Activités féminines. Au premier ont pris part des clubistes d'une bonne demi-douzaine de pays, qui ont notamment entendu une forte intéressante étude sur l'orientation professionnelle, alors que deux belles soirées ont donné l'occasion aux artistes soroptimists d'offrir à leurs invitées des manifestations de leur talent en divers domaines.

Quant au Congrès de la Fédération Internationale des Femmes magistrats, remarquablement organisé par Mmes A. Dyrande et Marcelle Kraemer-Bach, il a réuni des déléguées de plusieurs pays, parmi lesquelles Mme Marcelle Renoso (Belgique), Ant. Quinché (Suisse), Clara Campomor (Espagne), tous noms bien connus de nos lec-

trices. Les principales questions traitées ont été, en plus d'affaires administratives intérieures, la situation professionnelle des femmes juristes, et le statut de la femme, tel qu'il va être présenté devant la Société des Nations.

### Les Lycéennes à Londres

De leur côté, les déléguées des Lycéums-Clubs d'une quinzaine de villes se sont rencontrées à Londres au début de l'été. De fort intéressants rapports, qui offrent un tableau suggestif de l'activité si variée des Lycéums, ont été présentés; puis des projets d'échanges musicaux, d'échanges de livres, d'expositions itinérantes, etc. ont été étudiés, qui tous prouvent un désir vif de coopération internationale. Le prochain Congrès aura lieu à Budapest en 1940.

### La Ligue Internationale à Luhacovice

C'est dans cette jolie station thermale de Tchécoslovaquie, où l'attendait un accueil chaleureux et compréhensif, non seulement de la part des femmes tchèques, mais aussi de celles des autorités que la Ligue Internationale pour la Paix et la Liberté a tenu son IX<sup>e</sup> Congrès. Les sujets ne manquaient pas à son ordre du jour, l'Espagne et la Chine offrant tristement matière à des discussions de première actualité ! La place dont nous disposons ne nous permet pas de mentionner les différentes résolutions votées: indiquons seulement ici celle qui engage les femmes à défendre comme droits humains, les droits de toutes les races, et ceux des réfugiés et des prisonniers politiques, en prenant spécialement position, comme mères, contre les persécutions pour motifs de race dirigées contre des enfants.

(A suivre)

M. F.

### Pour que le „Mouvement Féministe“ vive...

(Sixième liste)

Mme A. (Schaffhouse) . . . . .	Fr. 20.—
Mme K. (La Chaux-de-Fonds) . . . . .	» 2.—
Mme Z. (Montana) . . . . .	» 3.—
Mme M. (Genève) . . . . .	» 4.35

Total au 3 septembre . . . . . Fr. 29.35  
Listes précédentes . . . . . » 970.65

Total . . . . . Fr. 1000.—

Et voilà que, grâce à la générosité de nombreux amis et amies de notre journal, notre souscription a atteint ce chiffre de mille francs qui semblait si lointain, si lointain... quand nous avons annoncé l'urgence de combler un déficit de plus de 1200 fr. Bravo ! et merci à chacun et c'acine, non seulement pour ce secours matériel, mais encore pour cette encourageante preuve d'attachement à notre journal qui est pour lui le plus précieux des réconforts.

### Les femmes et la paix

#### Une visite du R. U. P. suisse au Pavillon de la Paix (Exposition de Paris).

Nos lecteurs ont déjà vu la photographie de ce pavillon et de la colonne qui le domine, et dont il est question plus haut dans ce même numéro. Des centaines de milliers de visiteurs y ont déjà défilé, qui ont été vivement impressionnés par la présentation vivante de documents et de chiffres irréfutables concernant la paix, sa propagande et sa technique.

Nous apprenons aujourd'hui que le R. U. P.

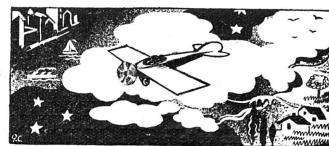
suissé, sur l'initiative de son nouveau secrétaire général, M. Pierre Wenger, déjà connu par son activité de secrétaire du groupe genevois, organise un voyage collectif à l'Exposition de Paris, avec comme but principal une visite à ce pavillon de la paix, une réception par le Comité français du R. U. P. et la participation au Congrès national de ce Comité. Le départ aura lieu de Genève le 24 septembre au soir, et le retour le 28 septembre au matin. Prix global: 93 fr. suisses, avec possibilité de retour individuel moyennant un supplément de 4 fr. S'inscrire avant le 20 septembre au Secrétariat suisse, Case postale 144, Rive, Genève.

### Le Comité suisse du R. U. P...

...s'est réuni à la fin de juillet à Zurich, et a réélu comme présidents M. le prof. Ad. Kuenzli (Biénné) et Mme Eichenberger (Zurich), présidente de l'Union suisse des Institutrices. Nous nous félicitons de ce bel exemple de collaboration qui associe sur un pied d'égalité un homme et une femme à la direction de cet important mouvement pour la paix.

C'est dans cette même séance qu'a été décidé

le voyage collectif au Pavillon de la Paix de l'Exposition de Paris, que nous annonçons ci-dessus, et qui est plus spécialement destiné aux Suisses-romands. Une seconde visite aura lieu plus tard en automne, avec départ de Zurich.



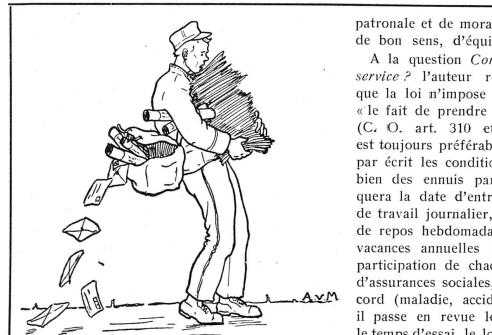
### Correspondance

#### Un encouragement aux Tessinoises

Lugano, le 2 août 1937.

Chère Mademoiselle,

...Une toute petite lumière dans l'obscurité : le 1<sup>er</sup> août a été inauguré le monument de la



### Publications reçues

Robert-H. GRAF, juge au Tribunal des Prud'hommes de Genève: *Le service de maison en Suisse romande, droits et devoirs des patrons et des employés. Conseils pratiques.* (Editions du Secrétariat romand d'Hygiène sociale et morale, Grand Pont, 2, Lausanne).

Lors du recensement fédéral de 1930, 20.072 personnes étaient occupées comme employées de maison en Suisse romande, et pourtant les droits et devoirs de ces dernières sont mal connus dans le public. Cette ignorance est la cause de bien des heurts et il paraît urgent de faire connaître aux patrons et aux employées soit la législation du Code fédéral des obligations, soit les dispositions cantonales qui régissent leur engagement réciproque. La brochure de M. Graf comble une lacune de la manière la plus heureuse et la plus complète.

Un concordat régit les bureaux de placements. Il a été conclu en 1892 pour protéger les jeunes gens contre toute exploitation par les plâtreurs. M. Graf indique les adresses des Offices cantonaux de travail, puis il rend attentif aux formalités préalables d'engagement exigées par la loi fédérale sur la police des étrangers et par certaines réserves de la police cantonale, dues au chômage. Étant arbitre des difficultés entre patrons et employés, il écrit deux pages de morale

patronale et de morale de service qui sont pleines de bon sens, d'équité et de prévoyance.

A la question *Comment établir un contrat de service?* l'auteur répond en statuant d'abord que la loi n'impose pas de forme écrite puisque «le fait de prendre service constitue le contrat» (C. O. art. 310 et 320). Mais, ajoute-t-il, il est toujours préférable que les deux parties fixent par écrit les conditions d'engagement; cela évite bien des ennuis par la suite. Ce contrat indique la date d'entrée de service, les conditions de travail journalier, le salaire mensuel, les jours de repos hebdomadaires, le nombre de jours de vacances annuelles payés, et éventuellement la participation de chacune des parties aux primes d'assurances sociales, souscrites d'un commun accord (maladie, accident, chômage, etc.). Ensuite il passe en revue les lois et usages concernant le temps d'essai, le logement, le salaire, les heures de travail et de loisir, l'absence des maîtres, les vacances, les étrangers, les dommages causés par l'employé, les motifs de renvoi, les délais de congé, les certificats, diplômes et récompenses. Il n'oublie ni l'apprentissage ménager avec examen et certificat, ni les possibilités de cours complémentaires et de spécialisation pour les employées de maison.

Un soin tout spécial est apporté au problème de la maladie et des accidents, qui réserve de surprises désagréables aux patrons ignorants de la loi. L'employée elle aussi doit prévoir le cas de maladie, de chômage et de vieillesse. M. Graf la dirige vers la prévoyance; il va plus loin encore: aux deux parties il fait connaître tous les systèmes d'assurances qui pourraient leur rendre service au moment même et dans l'avenir.

La première partie de la brochure se termine par un chapitre sur les institutions de protection de la jeune fille en Suisse romande. La seconde partie est réservée aux dispositions spéciales à l'égard du service de maison telles que nous le trouvons dans la législation et les usages des cantons de Vaud, Neuchâtel, Valais, Genève et Berne. A la fin de la brochure figure un modèle de contrat de travail entre employée de maison et patron.

Le tout est d'une clarté remarquable et d'une utilité que nous n'avons pas besoin de souligner.

A. de M.

nières vibrations se turent, elle appela encore une fois, impatiente :

— Joséphine, viens-tu... Il se fait tard, la Teignouse s'allume toute.

Au large en effet venait de briller sur la mer sombre l'étoile verte d'un phare, à laquelle répondit quelques secondes une autre lumière, rouge, celle-là, du phare de Quiberon.

Courbée sous sa charge de fougères desséchées, la petite Joséphine avait rejoint sa seur. Les deux jeunes filles rassemblèrent leur petit troupeau, et le poussant devant elles se dirigeaient vers le village, saluant au passage le syndic du port qui fumait paisiblement sa pipe sur le quai, échangeant quelques paroles avec des femmes qui ramenaient comme elles leurs chèvres au logis. L'ombre s'épaississait toujours plus. Elles atteignirent une misaine à l'écart de la route, conduisirent les bêtes à l'étable où elles disposerent une litière de fougères et de varech, puis entrèrent dans la cuisine, pour prendre leur repas du soir.

— Le père n'est pas encore rentré, remarqua Séraphine en allumant sa petite lampe. Il nous faut souper sans l'espérer. Va chercher du pain chez les Lenoan, Joséphine, ajouta-t-elle de son ton décidé.

La fillette sortit en courant. Séraphine, restée seule, jeta la tête en arrière d'un mouvement orgueilleux, se raidissant contre le regret des temps passés. Ah! certes, elle était trop fière pour remettre les pieds chez les Lenoan avant le jour de ses fiançailles, et personne ne pourra la souponner de chercher à rencontrer Léopold !

Et cependant son cœur se gonflait, des pensées importunes accouraient en foule. Autrefois, comme

elle était joyeuse, quand elle courait le soir à la boulangerie ! La famille Lenoan, déjà attablée, la salut amicalement, *tui* se levait vite pour peser le pain qu'elle demandait, en échangeant quelques paroles, puis elle reprenait le chemin de sa demeure, heureuse de ces quelques moments passés en présence de Léopold. Dès l'enfance, ils s'étaient attachés l'un à l'autre et cette affection avait été grandissante avec eux, si bien que Léopold, appelé à faire ses trois ans de service à bord du *Masséna*, avait demandé à Séraphine de lui garder sa foi. La perspective de cette union n'avait point déplu aux deux familles. Le père Kerneur aurait peut-être préféré que son futur gendre fût pêcheur comme lui, le métier de boulanger paraissant inférieur à ce vieux loup de mer; mais Marie-Jeanne était heureuse de penser que sa fille ne connaîtrait pas les angoisses des femmes de marin. Les Lenoan, de leur côté, estimait Séraphine, qu'ils avaient forte, intelligente et honnête, et pensaient que leur fils n'aurait pu mieux choisir. Et les jours coulaient heureux, et l'on n'attendait plus que les vingt ans de Séraphine pour célébrer les fiançailles officielles.

Puis tout avait changé.

Après trois jours de maladie, Marie-Jeanne était morte. Deux mois plus tard, *l'Amour et l'Amitié*, la barque de pêche, la fortune du père Kerneur, avait sombré par une nuit de tempête au large de Belle-Ile, et le patron seul avec le chat du bord avaient été sauvés. C'était alors la pauvreté, presque la misère, qui, avec son cordeau de dettes et d'humiliation, pénétrait chez les Kerneur. Séraphine ne s'était pourtant pas laissée abattre. Courageusement, elle s'était attelée à la

tâche, travaillant sans se lasser, faisant des prodiges d'économie, s'efforçant de trouver pour son père quelques occupations rétribuées. Mais les quelques hommes pris dans les casiers du père Kerneur, le lait des chèvres, les légumes et les fruits du jardinier, la paye de Séraphine qui se louait comme moissonneuse dans les fermes du pays, ou comme femme de ménage chez les étrangers, suffisaient tout juste à faire vivre trois personnes — d'autant plus que, malgré la surveillance incessante de sa fille, Kerneur dépensait toujours au cabaret une bonne partie de l'argent si péniblement gagné. Et alors, et comme il y avait longtemps que les économies laissées par Marie-Jeanne avaient été dépensées, et comme Séraphine ne pouvait songer à en faire pour son compte, les parents Lenoan avaient très nettement dit à leur fils que jamais ils ne lui permettraient d'épouser une fille sans le sou; et telle était la puissance de l'autorité paternelle en ces coins de Bretagne, que Léopold, bien que majeur, s'était incliné devant cette décision, sans songer à se révolter. Mais, non moins nettement, il avait déclaré à son tour, que puisqu'il ne pouvait épouser Séraphine, il ne se marierait pas, et tenait parole, malgré les agaceries, qui ne faisaient pas défaut, des autres filles du bourg. Cette fidélité était le seul point lumineux de la vie de la pauvre Séraphine, qui ne désespérait malgré tout pas encore de réaliser son rêve.

Elle poussa un gros soupir, et lassa après une rude journée de travail, elle se laissa tomber sur le banc de noyer chêne adossé au mur. Pour se reposer, elle sortit ses pieds nus de ses sabots; puis, les coudes sur la table, la tête entre les mains elle réfléchit.

...Payer les dettes, assurer les besoins du ménage, mettre de côté une petite somme... Économiser davantage encore, rognier sur les dépenses de chaque jour?... impossible. Gagner de l'argent, plus d'argent?... mais comment?

Ah ! à cette dernière question il y avait bien une réponse, mais de laquelle Séraphine détourna sa pensée. Huit jours auparavant, Mme le Barrié, cette dame d'Angers dont la famille était établie à Port-Naval à pour quelques semaines, lui avait demandé pourquoi, capable et intelligente comme elle l'était, elle ne s'engageait pas pour l'hiver comme domestique chez l'une ou l'autre des familles passant l'hiver au bourg? « J'ai, en effet, pendant plusieurs années à mon service une Bretonne comme vous que j'avais ramenée des Côtes-Du-Nord, et qui m'a quittée pour se marier, ayant ainsi amassé pas mal d'économies... » avait-elle dit. Séraphine avait immédiatement allégué l'impossibilité pour elle de quitter les siens, mais depuis lors, et bien souvent ces paroles, revenant à sa mémoire, l'avaient rendue songeuse... — Je suis bien libre de m'en aller, après tout, dit-elle à demi-voix. Le père n'a pas le droit de me retenir... — Voici le pain, fit Joséphine rentrant brusquement. Soupons vite, Séraphine, j'ai faim.

Trop fière pour poser une seule question au sujet des Lenoan, Séraphine fit chauffer la bouillie de millet qu'elle avait préparée le matin. Les deux sœurs prirent leur frugal repas rapidement et silencieusement, puis Joséphine, après avoir dit ses prières, se dévêtit et se glissa dans le grand lit.

— Tu ne te couches pas, Séraphine?

— Bientôt.

Mais dès que la fillette fut endormie, Séraphine quitta sans bruit la misaine. Elle arriva sur le quai juste à temps pour arracher son père aux délices d'une trop longue conversation, qui allait se terminer au grand lit.

(A suivre.)